Un recalé de Secret Story condamné

08/12/2011 à 18h56

Un jeune homme de 24 ans, interpellé en octobre après avoir lancé une fausse alerte à la bombe au siège de TF1 pour se venger d'avoir été recalé de l'émission de téléréalité Secret Story, a été condamné jeudi à Lyon à six mois de prison avec sursis et 300 euros d'amende. Le tribunal correctionnel le jugeait dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Démasqué par son portable, Icham D. avait été interpellé le 25 octobre à son domicile et placé en garde à vue, quelques heures après son appel anonyme au siège de TF1 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) pour avertir qu'une bombe allait exploser. Il avait reconnu les faits et était poursuivi pour "communication d'une fausse information dans le but de faire croire à une destruction". […]

Le Figaro